

Indonésie  
Iran  
Irlande  
Islande  
Israël  
Italie  
Japon  
Liban  
Liechtenstein  
Luxembourg  
Malte  
Maroc  
Mexique  
Monaco  
Norvège  
Nouvelle-Zélande  
Pays-Bas<sup>6</sup>  
Portugal  
République arabe syrienne  
République démocratique allemande  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Saint-Marin  
Saint-Siège  
Sri Lanka  
Suède  
Suisse  
Suriname  
Tchécoslovaquie  
Tunisie  
Turquie  
Viet Nam  
Yougoslavie  
Zambie

NOTE:

<sup>1</sup>Remplacée par la Convention du 31 octobre 1958 dans les rapports entre les parties contractantes à la Convention postérieure

Convention révisant à nouveau la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883  
Fait à Stockholm le 14 juillet 1967  
En vigueur pour le Canada le 7 juillet 1970  
BTS 1970/61; TIAS 6923

NOTES:

La Convention de l'Union de Paris (Convention pour la création d'une Union internationale pour la protection de la propriété industrielle, signée à Paris le 20 mars 1883) a été révisée à Bruxelles en 1900, à Washington en 1911, à La Haye en 1925, à Londres en 1934, à Lisbonne en 1958 et à Stockholm en 1967.

Comme dans le cas de la Convention de Berne, les États peuvent être liés à un niveau par les dispositions de fond, et à un autre niveau par les dispositions administratives. En ce qui concerne les dispositions de fond de la Convention de

Paris, le Canada est lié actuellement par le **texte de Londres** (Convention révisée pour la création d'une Union internationale pour la protection de la propriété industrielle, signée à Londres le 2 juin 1934). La Convention de Londres est devenue exécutoire au Canada le 30 juillet 1951. En ce qui concerne les dispositions administratives de la Convention de Paris, le Canada est lié actuellement par le **texte de Stockholm** (Convention internationale modifiant la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, signée à Stockholm le 14 juillet 1967). Le Canada a adhéré à la Convention de Stockholm le 26 mars 1970 et l'a rendue exécutoire le 7 juillet 1970.

L'instrument d'adhésion du Canada stipule ce qui suit:

"...avec la réserve prévue par le sous-alinéa 20(1)b(i), à savoir que l'adhésion du Gouvernement du Canada n'est pas applicable aux articles 1 à 12."

(Les articles 1 à 12 constituent les "clauses de fond".)

Le Canada n'a pas adhéré au texte révisé de Lisbonne de 1958.

PARTIES:

Afrique du Sud<sup>1</sup>  
Algérie<sup>1</sup>  
Allemagne, République fédérale d'<sup>2</sup>  
Argentine<sup>3</sup>  
Australie  
Autriche  
Bahamas<sup>3</sup>  
Barbade  
Belgique  
Bénin  
Brésil<sup>1 3</sup>  
Bulgarie<sup>1 4</sup>  
Burkina  
Burundi  
Cameroun  
Canada<sup>3</sup>  
Chine  
Congo  
Corée, République de  
Corée, République populaire  
démocratique de  
Côte d'Ivoire  
Cuba<sup>1 4</sup>  
Danemark<sup>5</sup>  
Égypte  
États-Unis<sup>6</sup>  
Finlande  
France<sup>7</sup>  
Gabon  
Ghana  
Grèce  
Guinée  
Haïti

Hongrie<sup>1 4</sup>  
Indonésie<sup>1 3</sup>  
Iraq<sup>1</sup>  
Irlande  
Islande  
Israël  
Italy  
Jamahiriya arabe libyenne<sup>1 4</sup>  
Japon  
Jordanie  
Kenya  
Liban<sup>1 4</sup>  
Liechtenstein  
Luxembourg  
Madagascar  
Malawi  
Mali  
Malte<sup>3 4</sup>  
Maroc  
Maurice  
Mauritanie  
Mexique  
Monaco  
Mongolie  
Niger  
Nouvelle-Zélande<sup>9</sup>  
Norvège  
Ouganda  
Pays-Bas<sup>8</sup>  
Philippines<sup>3</sup>  
Pologne<sup>1</sup>  
Portugal  
République arabe syrienne<sup>10</sup>  
République centrafricaine  
République démocratique allemande  
Roumanie<sup>1 4</sup>  
Royaume-Uni<sup>11</sup>  
Rwanda  
Saint-Siège  
Sénégal  
Sri Lanka<sup>3</sup>  
Suède<sup>4</sup>  
Sudan  
Suisse  
Suriname  
Tanzanie  
Tchad  
Tchécoslovaquie<sup>4</sup>  
Togo  
Tunisie<sup>1</sup>  
Turquie<sup>3</sup>  
Union des Républiques socialistes  
soviétiques<sup>1 4</sup>  
Uruguay  
Viet Nam  
Yougoslavie  
Zaire  
Zambie<sup>3</sup>  
Zimbabwe

NOTES

<sup>1</sup>Avec une réserve  
<sup>2</sup>Applicable au Land de Berlin  
<sup>3</sup>Articles 1-12 exceptés  
<sup>4</sup>Avec une déclaration  
<sup>5</sup>Extension aux îles Féroé